

Décision n° 2026-0681
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 1er avril 2026
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 1er avril 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2026-0681
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 1er avril 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200101698	LA REDOUTE	59 WATTRELOS	1 UHF
200200147	DIR REG FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DEP ILLE-ET-VILAINE	35 RENNES	2 UHF
200401083	ITIREMIA	34 MONTPELLIER	1 UHF
200901382	ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES	75 PARIS 15	2 UHF
201000929	SYND INTER COM DISTR RURALE EAUX FONT MA	15 YDES	1 UHF
201100181	ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES	75 PARIS 7	2 UHF
201100182	ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES	93 LA COURNEUVE	2 UHF
201300593	ETS JAUJOU HUBERT & ASSOCIES	51 ST SOUPLLET SUR PY	1 UHF
201400179	AVIAPARTNER LILLE	59 LESQUIN	4 UHF
201800121	CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANEE	42 ROCHE LA MOLIERE	1 UHF
201801397	SOCIETE D'EXPLOITATION DU PALAIS DES ARTS ET CONGRES	92 ISSY LES MOULINEAUX	3 UHF
201900104	PARK ALIZES	78 VERSAILLES	2 UHF
201900490	SODEXO ENTREPRISES	75 PARIS 14	1 UHF
202100818	STANDARDKESSEL-BAUMGARTEN GMBH	68 CHALAMPÉ	6 UHF
202200663	PARK ALIZES	75 PARIS 19	2 UHF
202200896	FACEO FM ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	2 UHF
202202520	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	93 BOBIGNY	4 UHF
202300122	EIFFAGE GENIE CIVIL	93 SAINT DENIS	6 UHF
202303278	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	93 PANTIN	3 UHF
202402820	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	94 CHAMPIGNY SUR MARNE	1 UHF
202403155	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 SAINT OUEN SUR SEINE	1 UHF
202500397	MICHEL SPORT ORGANISATION	76 LA RUE SAINT PIERRE	1 UHF